



BILAN DU CONGRÈS DE LA CONVERGENCE NATIONALE

L'idée d'une assemblée constituante pour définir une constitution du Québec prend de la force

Le congrès de la Convergence nationale n'a pas reculé devant des débats que plusieurs considèrent comme des tabous au sein du mouvement indépendantiste. Le premier atelier s'est d'ailleurs penché sur la stratégie d'accèsion à l'indépendance offrant un lieu de remise en question des processus de 1980 et 1995. Les participants ont endossé l'idée que la souveraineté du peuple incluait un « pouvoir constituant », exprimé par la mise sur pied d'une convention constitutionnelle (ou assemblée constituante) dont le but serait l'écriture d'une constitution pour le Québec devant être soumise à un référendum afin de la valider. La nouvelle Constitution ayant deux types de clauses (déclaratoires et exécutoires), le processus de cette démarche se ferait en deux temps : les parties exécutoires entreraient en vigueur immédiatement après un référendum et avant des négociations avec le gouvernement fédéral et les parties déclaratoires n'entreraient en vigueur qu'après des négociations avec le gouvernement du Canada, dont l'obligation constitutionnelle est de négocier de bonne foi. Après de telles négociations, la transformation des clauses déclaratoires de la nouvelle Constitution du Québec en clauses exécutoires constituerait alors en quelque sorte une Déclaration d'indépendance. Toutefois, notons que les avis ont été fort partagés sur la possibilité de tenir un second référendum offrant aux Québécois l'occasion de choisir entre les offres du gouvernement fédéral et l'indépendance du Québec. Les débats se sont inspirés des conclusions de la première phase des États généraux de la souveraineté.

Le temps de renouer avec la mobilisation de la société civile est venu!

L'autre grand axe des discussions a porté sur la mobilisation au sein du mouvement indépendantiste, autre sujet litigieux pour un mouvement composé de plusieurs dizaines de groupes. Le congrès de la Convergence, lieu de la première réunion publique des anciens Partenaires de la souveraineté depuis 1996, a été l'occasion de réaffirmer l'importance que jouent les organisations de la société civile dans la mobilisation souverainiste au Québec. Les participants ont clairement signifié la nécessité de réformer le Conseil de la souveraineté du Québec, organisme parapluie, que les congressistes ont identifié comme le lieu possible d'une remobilisation. Pour ce faire, il lui est suggéré de modifier ses propres statuts afin que les quatre partis politiques ne soient plus membres à part entière des instances décisionnelles, mais bien membres observateurs afin de laisser toute la place aux organisations citoyennes.

Les participants ont également clairement exprimé leur souhait de voir se renouveler l'expérience de la Convergence nationale par la tenue d'un deuxième congrès au cours de l'année 2014.

Obtenir une majorité indépendantiste à l'Assemblée nationale : une priorité pour le mouvement!

Les participants ont clairement exprimé leur volonté de voir naître des collaborations concrètes entre les trois partis souverainistes se disputant un électorat très proche. Ils proposent la mise sur pied d'un consortium d'organisations décidées à obtenir une convergence des partis. Plusieurs organisations ont déjà signifié leur intérêt, dont le Nouveau mouvement pour le Québec, le Conseil de la souveraineté et la clinique juridique Juripop qui contribuerait par le biais d'une étude sur les aspects légaux de telles ententes électorales, s'inspirant notamment de la jurisprudence canadienne et des expériences internationales. Ce consortium aurait pour mandat d'étudier dans le détail les modalités qui permettraient des ententes ponctuelles dans un certain nombre de circonscriptions ciblées. Selon les circonstances locales, le consortium contribuerait à l'organisation de primaires ou d'assemblées d'investitures uniques.

Sur le front des programmes et plateformes politiques, les participants ont appelé le Bloc Québécois, le NMQ et le Conseil de la souveraineté à collaborer afin d'identifier les domaines dans lesquels des convergences programmatiques pouvaient être identifiées parmi les trois programmes des partis PQ, QS et ON. Plusieurs intervenants invités, dont Réjean Parent, Danic Parenteau ou Joseph Facal ont insisté sur la similarité ou la familiarité d'un nombre conséquent de positions défendues par les trois partis. Identifiant les ententes électorales ponctuelles comme un pis aller du aux circonstances historiques actuelles et au caractère archaïque du mode de scrutin en vigueur dont la pertinence s'applique à un système bipartisan et non multipartisan, les congressistes ont pris position en faveur d'une transformation importante de ce mode de scrutin. Ils proposent l'adoption d'une proportionnalité à redistribution régionale visant à mieux refléter l'appui populaire aux partis et à respecter le pluralisme politique. La salle a retenti de vibrants appels afin qu'une entente particulière entre les trois partis intervienne à ce sujet.

LES PROPOSITIONS ADOPTÉES

L'ENJEU DE LA CONVERGENCE NATIONALE

PROPOSITION COMMUNE DE DÉMARCHE D'ACCESSION À L'INDÉPENDANCE

Au cours des quatre dernières décennies, la tenue d'un référendum a été le seul horizon d'action du mouvement indépendantiste. Nous appelons cela le *référendisme*. Si personne ne remet en question le fait que le pays du Québec ne pourra pas voir le jour sans une consultation populaire, est-il acceptable de simplement (et seulement) tenter à nouveau ce qui a échoué par le passé?

Les référendums de 1980 et de 1995, aussi contestable que puisse être le résultat du second, nous ont amèrement enseigné que chaque échec du Québec à réaliser son indépendance se traduit par de graves représailles de la part du Canada (coup de force de 1982, loi sur la clarté, etc). Nous sommes aujourd'hui dans une sorte d'impasse politique. Incapables d'avancer, le statu quo actuel est, dans les faits, un lent recul politique de la place du Québec au sein du Canada. C'est pourquoi il faut trouver un moyen de faire avancer la nation québécoise, sans pour autant qu'un échec potentiel sur la voie de son émancipation ne la réduise à un état de faiblesse, si grand qu'elle soit une fois de plus placée à la merci du Canada.

Les partis politiques indépendantistes reconnaissent tous cet état de fait et chacun, à leur manière, tentent de sortir du référendisme. Ils proposent chacun des étapes précédant un éventuel référendum: le PQ propose la gouvernance souverainiste, QS veut mettre sur pied une Assemblée constituante et ON propose que le Québec adopte toutes les lois, les impôts et les traités en vigueur sur son territoire. Chacun cherche une solution séparément. Il vaudrait peut-être mieux la trouver ensemble. Existe-t-il d'autres options envisageables, d'autres stratégies souhaitables ou capables de lier les volontés de chacun? Et si tous les scénarios doivent se parachever par une consultation populaire, que doit faire la famille indépendantiste pour y parvenir?

Propositions adoptées:

Considérant que le peuple québécois est régi actuellement par des textes constitutionnels qui ont été imposés au Québec par le Canada, sans l'accord du peuple québécois et de son Assemblée nationale;

Considérant que le cadre constitutionnel canadien est non seulement la cause des blocages dans tous les domaines constatés par les États généraux sur la souveraineté, mais constitue également un grave déni démocratique;

Considérant que le projet d'indépendance du Québec constitue une réponse à cet état d'illégitimité démocratique, pourvu qu'il soit fondé sur la souveraineté populaire;

Considérant que le peuple québécois est souverain, qu'il dispose donc d'un pouvoir constituant et peut seul décider du régime politique dans lequel il veut vivre;

Considérant que les mouvements issus de la société civile, ayant un caractère pluriel, sont parfaitement disposés à faire des propositions pour la société québécoise et le mouvement indépendantiste dans son ensemble;

Il est proposé:

- Que le mouvement indépendantiste se dote d'une proposition commune de démarche d'accession à l'indépendance, se détaillant comme suit:
- Que l'Assemblée nationale proclame une Loi créant une convention élue distincte de l'Assemblée nationale, dont le mandat consisterait à rédiger, sur une période de deux ans, un projet de Constitution contenant une partie exécutoire et une autre déclaratoire. Le mandat de cette convention élue cesserait sitôt son projet remis à l'Assemblée nationale;
- Que les membres de cette Convention soient choisis au moyen d'un mode de scrutin restant à déterminer;
- Que cette Convention soit appuyée dans son travail par une commission d'experts nommée par l'Assemblée nationale, par un comité directeur, un secrétariat, un budget et des commissions sectorielles;
- Que l'Assemblée nationale reçoive à terme ce projet de Constitution et qu'elle en fasse aussitôt un projet de loi;
- Que la ratification de ce texte soit faite par la voie d'un référendum, conformément à la Loi sur les consultations populaires;
- Que les règles de ce référendum soient resserrées afin d'éviter l'irruption de « tiers » non autorisés ou d'autorités extérieures au Québec;
- Qu'en cas d'un résultat référendaire exprimant une majorité en faveur de ce texte, l'Assemblée nationale du Québec en prenne acte et l'adopte officiellement;
- Que les parties de la nouvelle Constitution du Québec compatibles avec le droit constitutionnel canadien deviennent immédiatement exécutoires que les parties déclaratoires soit adoptées mais leur mise en vigueur suspendue;
- Qu'une fois cette Constitution proclamée, qu'une négociation s'engage avec le gouvernement du Canada, conformément aux instructions votées par la population québécoise et en vertu de l'obligation constitutionnelle du gouvernement fédéral de négocier de bonne foi;
- Que, dans l'éventualité où les négociations avec le gouvernement du Canada n'aboutissent pas à un résultat concluant dans un délai raisonnable, l'Assemblée nationale proclame que les parties déclaratoires de la Constitution du Québec deviennent exécutoires, proclamant de fait et du même coup, officiellement, l'indépendance du Québec.

COMMENT MOBILISER LES CITOYENS ET LES ORGANISATIONS?

Les défis posés par la démobilisation des souverainistes dans les années suivant le référendum de 1995 sont parmi les plus importants auxquels nous faisons face aujourd'hui. Cette démobilisation a été la source de bien des analyses et de bien des tensions. D'aucuns pensent, par exemple, que les partis ne font pas assez pour promouvoir la cause. D'autres pensent que les jeunes sont moins souverainistes parce qu'ils n'ont pas réellement entendu de débats publics sur la souveraineté. Enfin, les grands réseaux de notre société (d'affaires, syndicaux, sociaux et communautaires) de même que les grands médias n'ont, pour la plupart, plus pris position sur cet enjeu depuis 1995.

Se pourrait-il que le mouvement souverainiste ait besoin de commencer un véritable travail d'information, de conscientisation et d'organisation dans le but de préparer le terrain à une remobilisation de son mouvement? Évidemment, les partis politiques jouent un rôle important dans cette mouvance, mais peut-on leur laisser à eux seuls le soin d'effectuer ce travail? N'y aurait-il pas des avantages concrets à "départisaniser" la promotion de la souveraineté? Et, de la même manière, n'y aurait-il pas des avantages concrets à mettre sur pied une campagne d'organisation politique qui ne dépende pas uniquement d'un parti ou d'un autre?

Le Conseil de la souveraineté du Québec (CSQ) s'est toujours présenté à la population comme un lieu pour concerter le mouvement indépendantiste dans son ensemble. Il doit (et veut) également apparaître résolument comme une voix non partisane capable de rallier en son sein toute la diversité de ce mouvement. Cependant, si en son sein les trois partis politiques peuvent, à leur guise, faire obstacle aux projets de la société civile qui ne correspondent pas à leurs attentes partisans, il y a, nous semble-t-il, un problème structurel au sein de cet organisme parapluie. Et il y a les faits : depuis sa création, jamais le mouvement indépendantiste ne s'est autant divisé (il compte aujourd'hui 6 partis et plus de 90 mouvements organisés). Alors que la société civile (le mouvement souverainiste non partisan), doit se trouver un lieu de concertation qui ne soit pas sous l'influence directe des partis politiques, il faut donner au CSQ toute la latitude et les outils nécessaires pour devenir ce lieu.

Propositions adoptées:

Considérant qu'un travail d'information, de mobilisation et d'organisation est nécessaire afin de préparer le terrain à une nouvelle tentative de faire du Québec un pays indépendant;

Considérant qu'il est nécessaire de concerter et de stimuler l'action non partisane afin d'obtenir une meilleure mobilisation de la société civile;

Considérant que le Conseil de la souveraineté peut être le lieu idéal de cette concertation;

Considérant la nécessité d'une collaboration entre les groupes syndicaux, citoyens et militants indépendantistes et, dans un second temps, avec les partis politiques indépendantistes;

Il est proposé:

Qu'il soit suggéré au Conseil de la souveraineté d'effectuer les changements suivants:

Un élargissement de sa structure décisionnelle (conseil d'administration) de manière telle que les citoyens, les organisations de la société civile et les groupes indépendantistes y obtiennent toute la place;

Que les partis politiques soient uniquement observateurs sans droit de vote formel aux instances décisionnelles du CSQ;

Que le CSQ ait pour mandat de présenter une proposition de processus démocratique d'accession à l'indépendance qui repose sur un consensus large en son sein et qui ne dépende pas de l'expression d'un programme de parti ou

d'un autre;

Que le CSQ ait pour mandat de suggérer aux trois partis politiques une entente électorale type qui permettrait de remporter une majorité souverainiste aux élections générales;

Que le Congrès national ait pour mandat de structurer la mobilisation en vue de la prochaine campagne pour l'indépendance.

Que le CSQ se rapproche des communautés anglophones, allophones, autochtones et Inuites.

Il est également proposé:

Que le NMQ, en collaboration ou non avec d'autres organisations de la société civile, organise un second Congrès de la Convergence nationale d'ici la fin 2014.

Que le NMQ organise préalablement au prochain Congrès de la Convergence nationale une journée de réflexion citoyenne pour cerner des thèmes de discussion historiques et stratégiques visant la convergence.

Que l'on appuie les groupes de recherches comme l'Institut de recherche sur le Québec (IRQ) dont les travaux sont axés sur la question nationale.

Que le Conseil de la souveraineté du Québec, en collaboration avec l'Institut de recherche sur le Québec et d'autres organismes comme le réseau Cap sur l'indépendance et la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, organise une université populaire sur l'indépendance, qui traite notamment des luttes d'indépendance politique dans le monde et dans l'histoire, en offrant des conférences et des cours sur une base régulière, et en diffusant ces activités sur le web; le mandat sous-jacent de ce projet serait de collecter des données et de les rediffuser, le tout étant archivé et disponible sur internet.

L'ENJEU DE LA CONVERGENCE ÉLECTORALE

COMMENT RETROUVER UNE MAJORITÉ PARLEMENTAIRE SOUVERAINISTE?

Le scrutin du 4 septembre 2012 a donné un résultat malheureux pour le mouvement indépendantiste dans son ensemble. Après neuf années de gouverne libérale, le PQ n'est pas parvenu à redevenir majoritaire, QS n'a pas enregistré les gains espérés et ON a perdu son seul siège à l'Assemblée nationale. Ce constat alarmant est à la base du projet de mobilisation de la Convergence nationale.

L'impasse politique dans laquelle semble se complaire le Québec perdurera aussi longtemps qu'une majorité indépendantiste n'aura pas reconquis l'Assemblée nationale. Or, comment obtenir cette majorité si aucun élan électoral favorable à un des trois partis ne semble se dessiner à l'horizon? En réalité, les deux petits partis que sont QS et ON accroissent progressivement leur électorat, tandis que le PQ peine à faire le plein de votes.

Beaucoup a été dit sur la possibilité d'une alliance électorale entre les trois partis indépendantistes depuis deux ans mais dans les faits, nous n'avons pas vu de propositions concrètes de leur part permettant d'espérer un déblocage. C'est donc pour relever ce défi que nous proposons de consacrer des efforts tout au long et après ce Congrès. Selon vous, quelles formules permettraient de favoriser l'obtention d'une majorité indépendantiste lors de la prochaine élection générale?

Et si la solution passait par une entente électorale originale? Une telle entente devrait à coup sûr respecter quelques balises importantes, dont la première serait sans doute de permettre des gains équivalents pour chaque parti impliqué dans l'entente. Une telle entente n'aurait pas pour fonction de couvrir l'ensemble de la carte électorale : les petits pas valent parfois mieux que les grands plans mur-à-mur.

Propositions adoptées:

Considérant que l'indépendance du Québec est un projet qui exige une solide majorité d'élus indépendantistes à l'Assemblée nationale;

Considérant que le système de vote uninominal à un tour pénalise tous les mouvements politiques qui se divisent ou choisissent de s'exprimer dans leur diversité;

Considérant qu'une réforme du mode de scrutin ne peut être envisagée d'ici la prochaine élection générale mais qu'elle est possible par la suite, notamment dans le cadre d'une assemblée constituante;

Considérant qu'une victoire électorale du Parti libéral du Québec ou de la Coalition Avenir Québec constitue un recul important pour le projet indépendantiste;

Considérant qu'une majorité indépendantiste à l'Assemblée nationale peut être réalisée en ménageant des gains électoraux pour chacun des partis à une entente électorale;

Considérant l'échec de l'appel au Front uni d'août 2012;

Il est proposé :

Qu'une étude soit réalisée sur les scénarios possibles de primaires souverainistes et d'ententes électorales et qu'elle soit présentée aux partis indépendantistes;

Que soit mis sur pied un consortium non partisan souhaitant travailler à la convergence électorale des partis

indépendantistes;

Que ce consortium identifie les circonscriptions où la division du vote indépendantiste entraîne l'élection de députés fédéralistes;

Que ce consortium évalue, au cas par cas, la possibilité de tenir une investiture commune aux trois partis indépendantistes dans les circonscriptions identifiées ou la possibilité de mettre sur pied des comités citoyens dans ces circonscriptions et que ces comités citoyens organisent des élections primaires indépendantistes ayant comme objectif l'élection d'un candidat unique en vue de la prochaine élection générale.

UN SOCLE DE REVENDICATIONS COMMUNES EST-IL POSSIBLE?

Les trois partis indépendantistes (PQ, QS et ON) ont chacun leur raison d'être. Non seulement offrent-ils une plus grande diversité politique aux électeurs mais en plus, ils attirent chacun différents militants et différents adhérents dans le camp souverainiste. Malgré leurs différences et leurs divergences, il est remarquable que ces trois partis proposent trois plateformes politiques ayant plusieurs points communs. Par exemple, les trois font de l'électrification des transports en commun une priorité. Dans une foule d'autres sujets, les préoccupations sont les mêmes et, parfois, les solutions proposées découlent d'une même approche et d'une même philosophie, bien qu'elles diffèrent à certains égards.

La joute partisane étant ce qu'elle est, il n'est pas envisageable d'espérer voir les partis adopter un socle de revendications communes. Il n'est pas évident, d'ailleurs, que cela serait une bonne chose pour le mouvement indépendantiste. Cependant, est-il possible de trouver des revendications partagées par les trois partis? Quelles seraient les grandes lignes d'un socle commun de propositions?

Propositions adoptées:

Considérant que les programmes des trois partis indépendantistes comportent quelques propositions similaires;
Considérant qu'un socle de revendications communes aux trois partis contribuerait à la convergence des forces indépendantistes et à l'obtention d'une majorité à l'Assemblée nationale;

Il est proposé que:

Que le Congrès de la convergence nationale demande au Bloc québécois, au NMQ ainsi qu'au Conseil de la souveraineté élargi, de travailler à la création d'un socle de revendications minimales commune pouvant rejoindre les priorités du PQ, de QS et d'ON afin que soient formulées clairement:

- les revendications communes au sujet de la protection de la langue française, de même que la promotion de la culture québécoise et de l'histoire du Québec;
- les revendications communes au sujet de la protection de l'environnement;
- les revendications communes au sujet de l'exploitation des ressources naturelles, du développement durable et, en particulier, de l'électrification des transports;
- les visions communes de la vie démocratique au Québec;
- Les motifs communs menant au rejet de la Constitution canadienne;
- Une vision partagée de la laïcité des institutions publiques;
- Une critique partagée du poste de Lieutenant-gouverneur du Québec et du monarchisme;
- Une vision commune d'un processus constituant qui mettra au monde le Québec souverain et indépendant;
- La reconnaissance des Premières nations;
- Une critique du multiculturalisme canadien;
- Une vision commune d'un programme de solidarité internationale et de promotion de la paix.

QUEL MODE DE SCRUTIN POUR LE QUÉBEC?

Les résultats électoraux du 4 septembre dernier ont fait réaliser à bien des indépendantistes que la problématique de la division du vote ne semble pas être uniquement conjoncturelle, mais bien structurelle. S'il est bon de trouver des solutions à court terme pour pallier à la multiplication des partis politiques indépendantistes, il apparaît plus productif pour l'ensemble du mouvement indépendantiste de considérer des solutions véritablement structurantes. Que ces solutions prennent la forme d'alliances électorales, de primaires indépendantistes ou d'un socle de revendications communes, aucune ne représente une solution stable à long terme. Car force est de constater que le présent mode de scrutin ne fait que favoriser la tendance des partis indépendantistes à se phagocyter mutuellement pour mieux se distinguer l'un de l'autre, alors que ceux-ci devraient plutôt s'attaquer à leurs véritables adversaires fédéralistes. Toutes ces options restent effectivement tributaires de la volonté des acteurs politiques en place et des aléas conjoncturels. Une solution concrète ne pourra jamais faire l'économie d'une réforme du mode de scrutin.

En permettant l'expression démocratique de la diversité des voix qui compose notre mouvement, nous sortirons tous grandis et gagnants de ce noble choix.

Propositions adoptées:

Considérant que notre présent mode de scrutin a porté par trois fois au pouvoir un parti ayant obtenu moins de votes que celui qui a formé l'opposition (1944, 1966 et 1998);

Considérant qu'il fait obstacle au pluralisme politique qui est au cœur des valeurs du mouvement indépendantiste ;

Considérant que le mouvement indépendantiste québécois profite de la diversité des discours et des méthodes des partis qui l'animent;

Considérant qu'il faut stimuler la participation électorale des citoyens du Québec;

Considérant qu'un jumelage entre un scrutin général et des consultations populaires augmenterait l'intérêt général pour le scrutin;

Considérant que jusqu'à tout récemment, les trois partis politiques indépendantistes étaient favorables à la réforme du mode de scrutin;

Il est proposé :

Que l'Assemblée nationale adopte le plus rapidement possible un élément de proportionnalité à redistribution régionale dans notre mode de scrutin électoral visant à mieux refléter l'appui populaire aux partis et à respecter le pluralisme politique;

Qu'afin d'adopter ce nouveau mode de scrutin, un ou des organismes de la société civile organisent une convention des électeurs pour choisir le meilleur mode de scrutin pour le Québec, puis que la réforme proposée soit soumise à un référendum le plus rapidement possible et, advenant son approbation, qu'elle soit incluse dans un projet de Constitution du Québec;

Que l'Assemblée nationale modifie la Loi sur les consultations populaires de manière à permettre la tenue conjointe d'élections générales et de consultations populaires.